

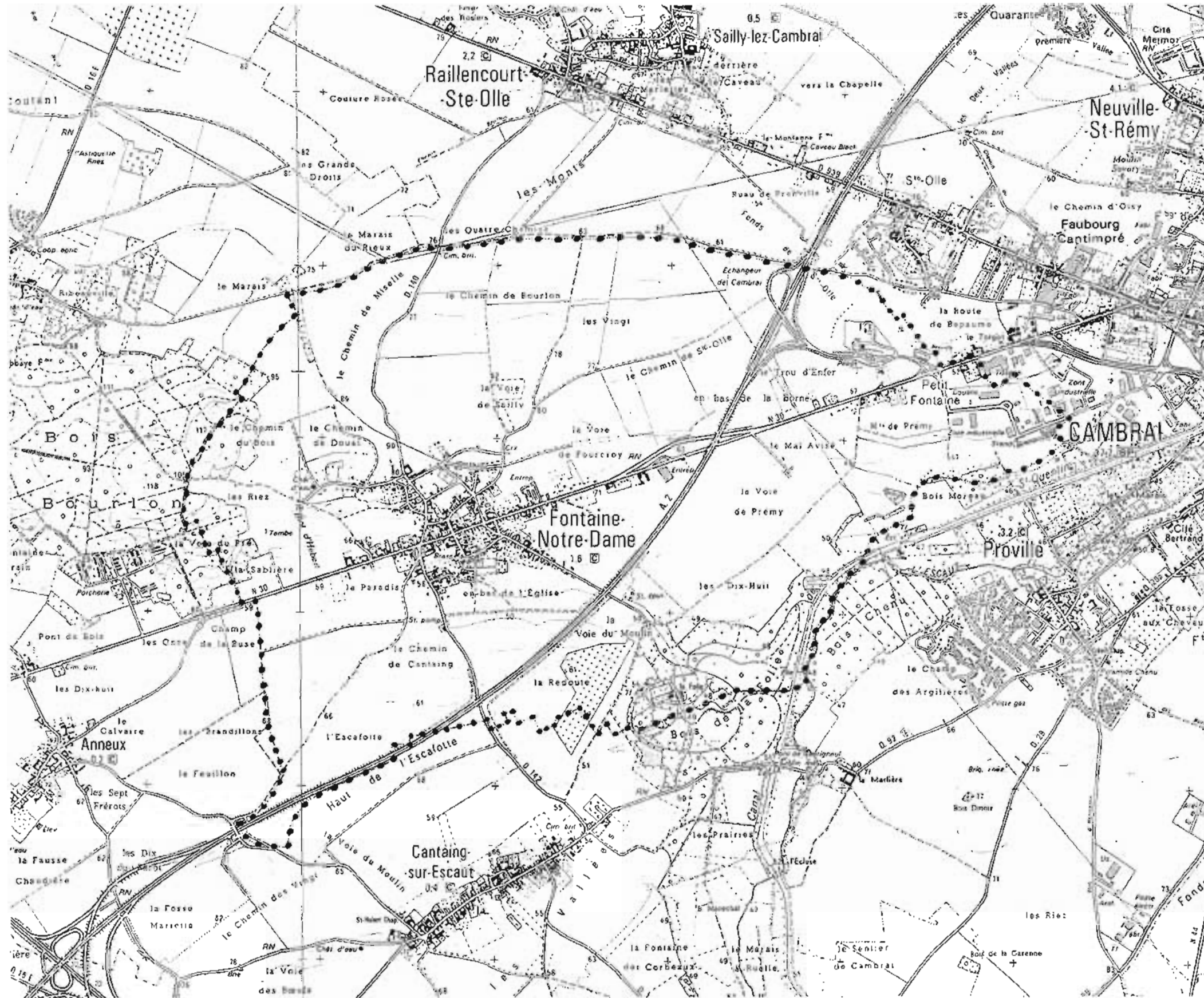
COMMUNE DE FONTAINE- NOTRE-DAME

CANTON DE CAMBRAI-OUEST

PROGRAMME D'ETUDE AMELIORATION DU CADRE DE VIE



TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Fontaine-Notre-Dame est une commune rurale de 1638 habitants, située sur un coteau qui domine légèrement la vallée de l'Escaut. Le territoire communal est traversé par l'autoroute A2, visuellement perceptible depuis le village.

La Nationale 30 vient couper de façon rectiligne le village. Le bâti s'organise de part et d'autre de cette voie, à la façon d'un village-rue.

La construction récente de logements en petits locatifs et accession à la propriété, ainsi que la proximité de Cambrai ont entraîné une augmentation sensible de la population.

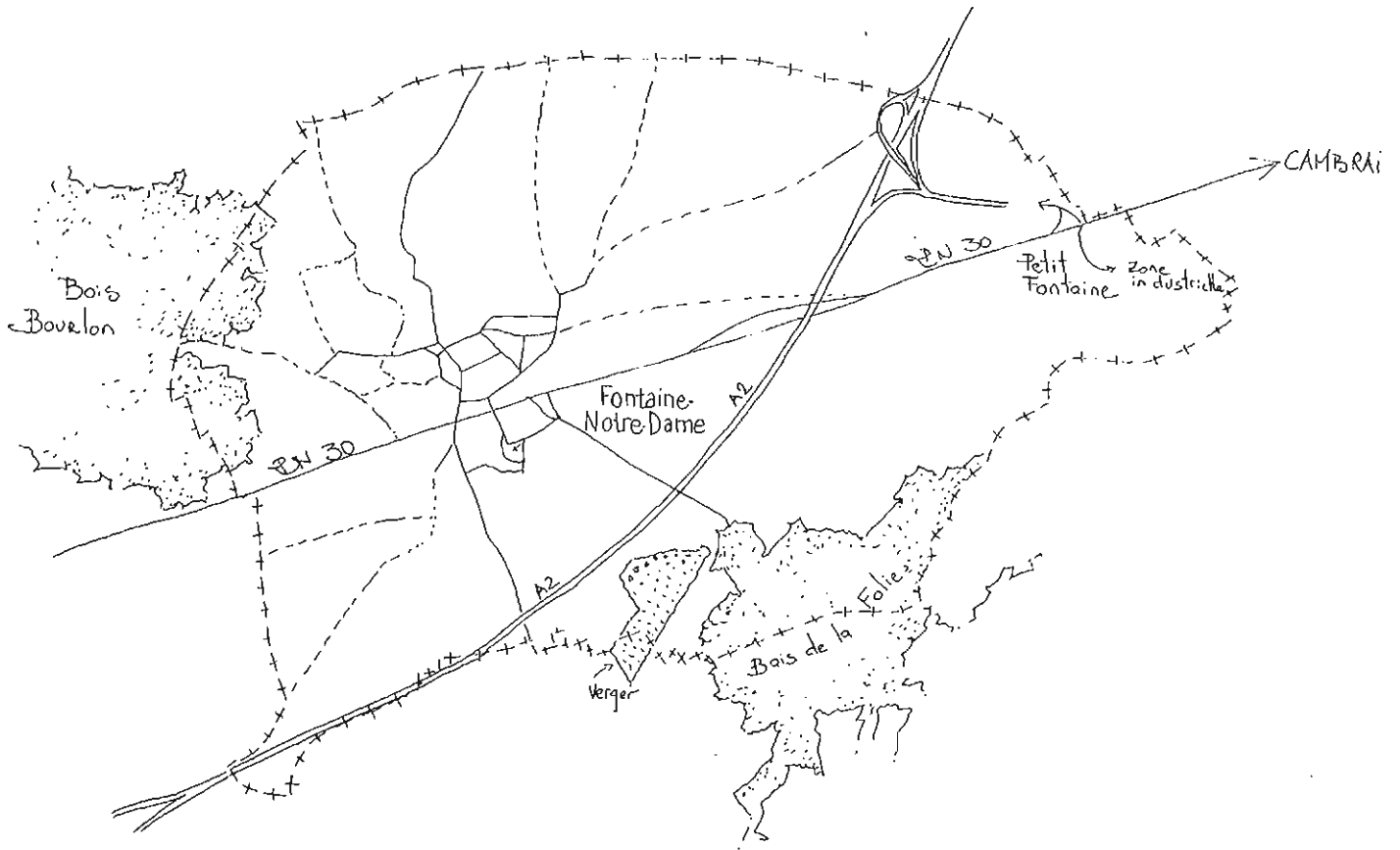
La Municipalité prévoit plusieurs interventions ponctuelles sur ses espaces publics communaux, visant à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants.

- 1) Aménagement de la place de la Mairie (place Jean Jaurès).
- 2) Remodelage des abords de l'église.
- 3) Etude paysagère de la future salle polyvalente.
- 4) Plantations le long de la Nationale 30.
- 5) Aménagement du site du calvaire.
- 6) Aménagement de l'ancienne gare et de ses abords immédiats.
- 7) Plantations d'un carrefour au niveau du hameau Petit Fontaine, (à l'entrée du territoire communal).
- 8) Entretien et amélioration des chemins de promenade.

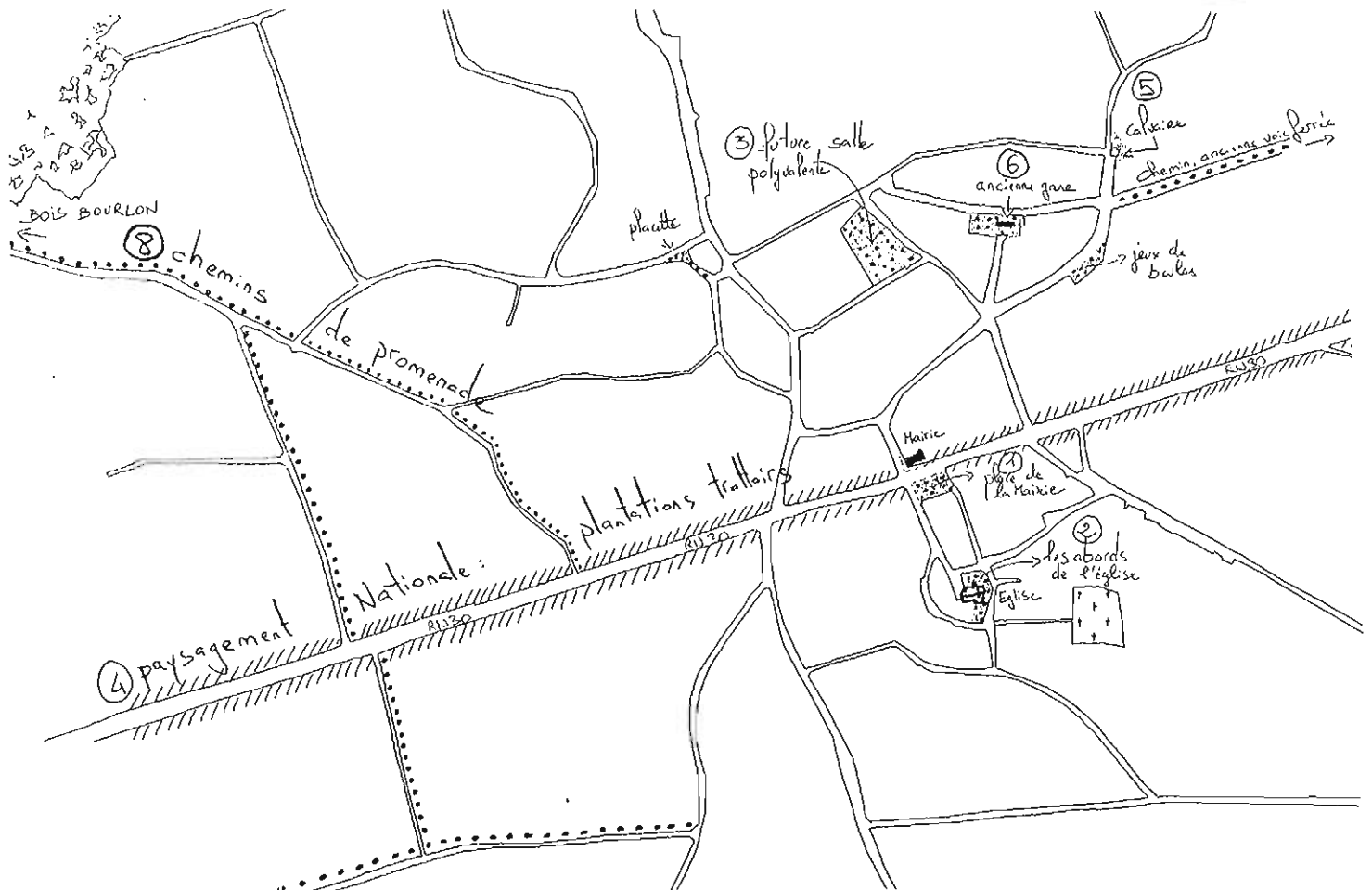
Un bureau d'étude, choisi par la commune, constituera une équipe (architectes, paysagistes...).

Chaque point énuméré fera l'objet d'un A.P.S chiffré, qui permettra à la Municipalité de réaliser les travaux progressivement, en fonction des possibilités budgétaires.





LIEUX D'INTERVENTION DANS LA COMMUNE



ESPRIT D'INTERVENTION

Plutôt que d'aborder chaque espace de façon isolée et ponctuelle, il semblerait plus judicieux de concentrer dans un premier temps les efforts sur le centre du village et d'aider à sa revitalisation.

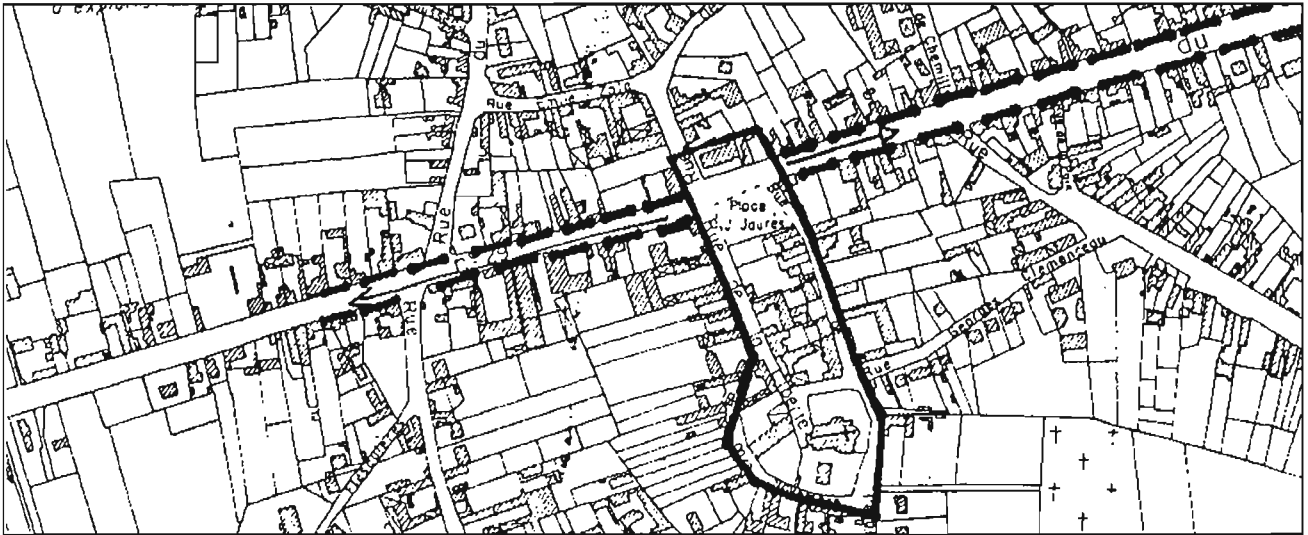
Une dynamique engagée au centre de manière forte et évidente permettrait la reconstitution d'un noyau vital, aujourd'hui en quête d'identité, et susciterait ultérieurement l'envie d'aménagements de qualité sur des échelles plus ponctuelles (exemple : les abords de la gare et la réaffectation possible du bâtiment, le site du calvaire...).

Parallèlement à l'attention particulière portée sur le centre même, (pèrimètre allant de la place Jean Jaurès aux abords de l'église), les actions accompagnant l'implantation de la future salle polyvalente (réflexion sur l'espace public...) seraient à mener à l'origine du projet.

La structuration du centre implique d'une part la résolution de problèmes de sécurité liés à la traversée trop rapide dans le village, donc la mise en place de séquences de part et d'autre, et sur la Nationale (la grande largeur des trottoirs le permet).

Elle nécessite aussi l'émergence d'une qualité de l'urbanisme et de l'architecture, susceptible d'insuffler de nouvelles pratiques ainsi qu'une appropriation de ce centre par les habitants.

Les habitants eux-mêmes, acteurs importants dans l'élaboration du "cadre de vie", ne sont pas à délaissier au fil des projets qui s'ébauchent : une sensibilisation de l'ensemble de la population menée par des professionnels du paysage et de l'environnement, sous forme d'expositions et conseils, aiderait à mieux gérer l'espace.



PERIMETRE D'INTERVENTION DANS LE CENTRE



Talus autour de l'église



La Noërie

LE CENTRE

Caractéristiques physiques du centre :

Double aspect:

Linéarité de part et d'autre de la R. N 30 qui induit une coupure physique.

Existence d'un noyau autour de l'église, cœur du village.

Description des lieux :

Place de la Mairie :

Vaste espace bitumé voué essentiellement au stationnement.

La R. N 30 vient morceller la place en deux et isole la Mairie.

Tentatives d'aménagements ponctuels. Le mobilier urbain (bancs, jardinières, lampadaires...) accentue la banalisation du lieu.

Place de l'église :

Existence d'une qualité architecturale (église, fermes environnantes).

Situation privilégiée de promontoire qui domine la vallée : vue à exploiter.

Repère visuel, attrait que constitue le clocher transparent et insolite de l'église.

Existence d'un potentiel à exploiter dans les abords immédiats de l'église : friche, talus à végétaliser.



Sens d'intervention :

Deux approches du centre à superposer :

La composante linéaire induisant une étude paysagère de la R.N 30, et le cœur même du village qui devra s'y regreffer.

En faisant participer l'ensemble constitué par la Mairie et ses abords immédiats à la composition d'ensemble, atténuer l'effet "coupure R.N 30", et privilégier la pratique transversale du village.

Inventer de nouveaux usages sur ces lieux ?



La grande largeur des trottoirs, environ 6 mètres, de part et d'autre de la R.N 30, permet d'imaginer une intervention paysagère. But recherché: favoriser la pratique transversale du village et induire par effet de surprise le ralentissement des automobiles.



Le carrefour au niveau du hameau Petit-Fontaine: accès à la zone industrielle d'une part et à l'autoroute A 2 d'autre part : Les plantations choisies aideront à recomposer ce lieu, à lui donner plus d'ossature.

AUTRES PROJETS...

LES INTERVENTIONS PUREMENT PAYSAGERES qui concernent les autres secteurs de la commune s'attacheront à proposer des plantations adaptées à la région (choix d'espèces locales de préférence, qui garantissent une bonne intégration dans le paysage existant ainsi qu'un entretien facile..) et à répondre aux différents effets recherchés : intégrer un bâtiment (salle polyvalente), préserver certaines vues sur la campagne ou le village, accompagner une voie piétonne, un terrain de jeux, rompre la monotonie d'une route trop linéaire, marquer symboliquement la présence d'un lieu (calvaire, croisée de chemins ruraux...), structurer ou entretenir les chemins de randonnée, organiser un carrefour urbain (hameau Petit Fontaine...).

Chaque projet respectera l'esprit du lieu sur lequel il opère, ceci afin d'éviter une "banalisation" des plantations.



L'actuel terrain de foot : support pour l'implantation de la future salle polyvalente. L'agencement judicieux des espaces extérieurs au bâtiment peut affiner le projet d'origine.